



Commune de  
**1609 Saint-Martin FR**

**Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire  
du 9 décembre 2014 à 20h15  
à la salle de la Perrausa à Saint-Martin**

Présidence : M. Gérard Buchs, Syndic

Présents : 55 personnes dont 2 personnes sans droit de vote et  
56 personnes dont 2 personnes sans droit de vote dès le point 3.

Secrétaire : Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic ouvre cette assemblée ordinaire et souhaite la cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes

#### **Nomination des scrutateurs**

---

Les scrutateurs suivants sont nommés :

- Pour les chaises côté Bulle : M. Jean-Claude Jörg
- Pour les chaises du milieu : Mme Isabelle Rossier
- Pour les chaises côté Oron y compris le Conseil communal : M. Gilbert Magnin

M. le Syndic prie les scrutateurs de compter le nombre de personnes présentes et demande si quelqu'un n'a pas le droit de vote dans la salle.

Nombre de personnes présentes : 55 dont 2 personnes qui n'ont pas le droit de vote. Il s'agit de Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale, Mme Carole Savoy collaboratrice administrative. La majorité absolue se situe à 27.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, M. le Syndic demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet et l'envoi d'un « tous-ménages » en date du 28 novembre 2014 avec le tractanda suivant :

**1. Procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2014**

**2. Modification du règlement du personnel communal**

**3. Budgets 2015**

**3.1 Budget de fonctionnement**

**3.2 Budget d'investissements**

3.2.1 Matériel pour le corps des sapeurs-pompiers CSPI Le Flon / Saint-Martin

3.2.2 Aménagement d'un trottoir à la rte de la Praela à Fiaugères

3.2.3 Réfection de routes communales AF (Améliorations foncières)

3.2.4 Assainissement d'une canalisation sur parchets communaux à Fiaugères

3.2.5 Frais d'étude pour l'assainissement secteur « Le Bochon – Les Bossel » à Fiaugères

3.2.6 Adduction d'eau : remplacement de vannes de secteurs

3.2.7 Amélioration de pistes forestières « Crêt Délin » à Besencens

3.2.8 Rénovation appartement 1<sup>er</sup> étage ancienne école à Besencens

**3.3 Rapport de la commission financière**

**3.4 Approbation**

**4. Divers**

4.1 Information sur le carrefour de Fiaugères

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, le tractanda est accepté.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2014

Ce procès-verbal pouvait être consulté auprès du secrétariat communal ou sur le site internet de la commune [www.saint-martin-fr.ch](http://www.saint-martin-fr.ch), il n'est donc pas lu ce soir.

### **Remarques ou questions**

Aucune

### **Votation à mainlevée**

OUI : 53  
NON : 0  
ABSTENTIONS : 0

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2014 est accepté.

## 2. Modification du règlement du personnel communal

M. le Syndic explique que pour que le règlement du personnel communal soit conforme au règlement de l'Etat, deux articles de ce règlement doivent être adaptés. Il s'agit des articles suivants :

### **Art. 51 Durée des vacances**

<sup>1</sup> Le collaborateur ou la collaboratrice engagé-e à titre provisoire ou définitif a droit chaque année civile aux vacances suivantes ~~civile, à des vacances payées d'une durée de vingt-cinq jours (cinq semaines).~~

- a) 25 jours (5 semaines) jusqu'à l'âge de 49 ans révolus ;
- b) 28 jours (5 semaines et 3 jours) à partir du début de l'année civile dans laquelle il ou elle a 50 ans révolus ;
- c) 30 jours (6 semaines) à partir du début de l'année civile dans laquelle il ou elle a 58 ans révolus ;

### **Art. 69 a Congé de paternité (nouveau)**

<sup>1</sup> Lors de la naissance de son enfant, le collaborateur a droit à un congé payé de paternité de 5 jours ouvrables.

<sup>2</sup> Le collaborateur doit présenter l'acte de naissance ou une autre pièce officielle pour bénéficier du congé de paternité.

<sup>3</sup> Le congé peut être pris en une fois ou fractionné. Il doit être pris au plus tard dans l'année qui suit la naissance.

### **Remarques ou questions**

Aucune

### **Votation à mainlevée**

OUI : 53  
NON : 0  
ABSTENTION : 0

**La modification du règlement du communal est accepté.**

**Un citoyen rejoint l'assemblée communale à 20h22, le nombre de personnes présentes s'élève à 56, dont 54 citoyens. La majorité absolue est fixée à 28.**

## **3. Budgets 2015**

### **3.1 Budget de fonctionnement**

M. le Syndic explique que le Conseil communal a élaboré son budget de fonctionnement dans l'esprit de devoir proposer une augmentation d'impôts. Mais à la clôture de ce budget, il a eu l'agréable surprise de constater que cette augmentation d'impôts n'est pas nécessaire. C'est pourquoi elle n'est pas à l'ordre du jour ce soir.

Effectivement les grands investissements de district présentés depuis 2 ans ont pris du retard et par conséquent cette importante décision d'augmenter l'impôt est reportée. Néanmoins à la lecture des journaux ces jours derniers l'on constate que de nombreuses communes du canton font malheureusement cette opération : augmentation du taux d'impôt. Même la petite commune de Greng, la plus fortunée du canton, est passée de 25 à 32 centimes, donc on constate que malheureusement personne n'échappe à cette tendance.

La parole est donnée à Roger Braillard pour plus d'informations sur le budget de fonctionnement.

M. Roger Braillard donne des explications sur ce budget qui se solde par un excédent de charges de CHF 49'270.00, soit 1.2 % de déficit.

Total des charges : CHF 4'149'940.00

Total des revenus : CHF 4'100'670.00

### **Administration générale**

Administration, Conseil communal : le poste est stable depuis plusieurs années.  
Le personnel n'a pas été augmenté depuis 2 ans, comme le personnel de l'Etat.

### **Ordre public**

Police du feu intercommunale : augmentation d'environ CHF 10'000.- pour la formation des nouveaux sapeurs-pompiers, des nouveaux officiers et pour la protection respiratoire.

Militaire : un montant de CHF 3'890.- est prévue pour le remplacement des cibles du stand de tir Porsel.

## **Enseignement et formation**

Cycle scolaire obligatoire : les charges vont augmenter en 2016-2017 en raison de l'agrandissement du bâtiment du CO à Châtel-St-Denis. 23 millions de francs sont engagés pour toutes les communes veveysannes qui n'ont pas encore obtenu de chiffres précis à budgéter.

Accueil extrascolaire : augmentation de CHF 3'500.-. Les subventions cantonales sont arrivées à terme.

Administration scolaire : le montant comprend les amortissements des bâtiments scolaires ainsi que les charges des concierges.

## **Culture, culte et loisirs**

Conservatoire : montant en diminution car moins d'élèves de la commune.

Places publiques : comprend l'amortissement de la place de jeux.

Sport : le montant de CHF 2'000.- aux revenus représente la part de la commune de La Verrerie pour la location annuelle de la salle de sport.

## **Santé**

EMS : une augmentation est à prévoir pour les années prochaines en raison de la rénovation des EMS de St-Joseph et du Chatelet qui ont pris du retard

Soins ambulatoires : augmentation en raison du report des charges des hôpitaux sur les communes.

## **Affaires sociales**

Crèches et garderies : augmentation de la participation communale depuis l'ouverture de la crèche Carpati à Saint-Martin ainsi que pour l'accueil familial de jour pour laquelle les salaires ont été adaptés.

Assistance : concerne le service social Haute-Veveyse.

## **Transports et communications**

Augmentation des charges de CHF 5'000.00 sur le poste des routes pour le déneigement et l'amélioration du réseau routier.

## **Protection et aménagement de l'environnement**

Protection des eaux : le taux de couverture des charges devrait se situer à 100% mais tant que le PAL n'est pas approuvé la taxe de base ne peut pas être adaptée.

Ordures ménagères : moins de ventes de vignettes mais augmentation des charges pour la déchèterie à Oron. Sur le principe du « pollueur-payeur » la commune devrait adapter la taxe annuelle par personne à CHF 81.-.

## **Economie**

Rien à signaler.

## **Finances et impôts**

Augmentation de revenus d'impôts. Le Service cantonal des contributions a effectué une projection fiscale de 2012 + 8% qui correspond à l'augmentation générale dans le canton.

La Région Glâne Veveyse a effectué une étude concernant le coût moyen d'un citoyen. Il se situe entre CHF 4'500.- et CHF 6'000.- A Saint-Martin la charge s'élève à CHF 4'000.-.

## **Remarques ou questions**

Aucune

## **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2015 tel que présenté par le Conseil communal.

### **Remarques ou questions**

Aucune

### **Votation à mainlevée**

OUI : 54  
NON : 0  
ABSTENTION : 0

Le budget de fonctionnement 2015 est accepté.

## **3.2 Budget d'investissements**

---

M. le Syndic passe la parole à Roger Braillard pour le premier point du budget d'investissement qui se solde par un excédent de charges de CHF 1'213'770.00.

Total des charges : CHF 1'735'060.00

Total des revenus : CHF 521'290.00

Les plans de financement des investissements présentés ci-après sont joints au présent procès-verbal.

### **3.2.1 Matériel pour le CSPI Le Flon / Saint-Martin**

---

M. Roger Braillard explique qu'il s'agit d'achat de divers matériel pour les nouveaux sapeurs. La motopompe date de 1968 et est toujours opérationnelle.

### **Remarques ou questions**

**M. Frédéric Sonney** se demande si la commune est obligée de faire un emprunt pour un si petit montant.

M. Roger Braillard lui répond que ce montant peut tout à fait être supporté par la trésorerie.

### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui n'a aucune remarque à émettre sur cet investissement, si ce n'est le fait qu'il est subventionné à raison de 25% par l'ECAB. Elle propose à l'assemblée de l'accepter.

### **Remarques ou questions**

Aucune

### **Votation à mainlevée**

OUI : 54  
NON : 0  
ABSTENTION : 0

Cet investissement est accepté.

### **3.2.2 Aménagement d'un trottoir à la route de la Prela à Fiaugères**

---

M. Stéphane Rossier explique qu'afin d'améliorer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, ou plus précisément pour le projet qui est soumis ce soir pour le chemin qui mène à un arrêt de bus, il est proposé de réaliser un trottoir franchissable de 1.65 m' sur la route de la Prela. Un plan est affiché à l'écran. M. Stéphane Rossier explique que plusieurs solutions ont été étudiées avec un ingénieur. Le but était d'éviter de casser les murets ou autres aménagements extérieurs existants. Seules quelques emprises sur des propriétés privées seront nécessaires.

#### **Remarques ou questions**

**M. Charly Braillard** demande si des emprises sur des propriétés privées seront nécessaires étant donné que la route est étroite.

M. Stéphane Rossier lui répond par l'affirmative. Les propriétaires concernés seront contactés si le projet est accepté ce soir.

**M. Christian Rouiller** demande si un passage à piétons est prévu pour entrer dans la nouvelle zone villa car il n'a été mentionné qu'un passage à piétons pour la première traversée de route. M. Stéphane Rossier répond qu'effectivement un passage à piétons est également prévu à cet endroit-là.

Présentation du plan financier par Roger Braillard. Ce document est joint au présent procès-verbal.

#### **Remarques ou questions**

**M. Frédéric Braillard** demande si ces travaux seront prévus en même temps que l'aménagement du carrefour de Fiaugères.

M. le Syndic répond que la commune est seule dans ce projet, ce qui n'est pas le cas pour l'aménagement du carrefour à Fiaugères. C'est pourquoi si le projet du trottoir est accepté ce soir la commune entreprendra tout de suite les démarches pour sa réalisation.

#### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'assemblée communale d'accepter le montant nouvellement budgété de CHF 230'000.-.

#### **Remarques ou questions**

Aucune

#### **Votation à mainlevée aménagement du projet d'un trottoir à la route de la Prela**

OUI	: 54
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

#### **Votation à mainlevée aménagement du financement d'un trottoir à la route de la Prela**

OUI	: 54
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le projet et l'investissement sont acceptés.

### 3.2.3 Réfection routes AF communales et privées

---

M. Stéphane Rossier informe que le Conseil communal propose, pour l'année 2015, de faire quelques travaux sur les routes communales et privées. Pour cette étape, trois tronçons sont présentés sur la carte à l'écran et qui est également annexée au présent procès-verbal.

#### **Remarques ou questions**

**M. Frédéric Sonney** demande si le chemin de la Trechauba sera bétonné.

M. Stéphane Rossier répond que c'est de l'enrobé bitumineux qui sera posé.

M. Frédéric Sonney se demande si l'enrobé va tenir.

M. Stéphane Rossier lui répond que c'est le matériau préconisé par les Améliorations foncières.

**M. Olivier Perrin** demande si le chemin de la Trechauba est communal.

M. Stéphane Rossier lui répond par l'affirmative.

Présentation du plan financier par Roger Braillard. Ce document est joint au présent procès-verbal.

#### **Remarques ou questions**

Aucune

#### **Rapport de la commission financière**

M. Pierre Maillard, vice-Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui relève que la Confédération subventionne l'ensemble de ces investissements à raison de 30% et le canton à raison de 27%. Il est dès lors fort intéressant de continuer à améliorer le réseau routier communal tant que les moyens le permettent. La commission financière propose à l'assemblée d'accepter cette enveloppe budgétaire.

#### **Remarques ou questions**

Aucune

#### **Votation à mainlevée du projet de la réfection de routes AF**

OUI	: 54
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

#### **Votation à mainlevée du financement de la réfection de routes AF**

OUI	: 54
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le projet et l'investissement sont acceptés.



### **3.2.4 Assainissement d'une canalisation sur parcelles communales à Fiaugères**

---

M. Yves Currat, Conseiller communal, explique que cette canalisation est un tuyau en ciment de 30 cm de diamètre et elle a été certainement construite dans les années 1920. Malheureusement les tuyaux sont dans un état de délabrement avancé et la création de plusieurs marmites rend l'exploitation des terrains très dangereuse.

La nouvelle canalisation sera construite à l'emplacement de l'ancienne avec le raccordement des drainages existants.

Elle se situe à la route du Hiaudzi en direction du bâtiment de M. Olivier Perrin et se jette ensuite dans le ruisseau de la Sauba.

En 2007, environ 200 m' de cette canalisation ont déjà été réfectionnés.

#### ***Remarques ou questions***

Aucune

Explications du financement par Roger Braillard. Ce document est joint au présent procès-verbal.

#### ***Remarques ou questions***

**M. Christian Rouiller** demande si les Améliorations Foncières subventionnent ce genre de travaux.

M. Yves Currat répond que ces travaux ne correspondent pas aux critères pour un subventionnement des Améliorations foncières.

#### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, informe que la commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

#### ***Remarques ou questions***

Aucune

#### **Votation à mainlevée du projet**

OUI	: 54
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

#### **Votation à mainlevée du financement**

OUI	: 54
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le projet et l'investissement sont acceptés.

### **3.2.5 Frais d'étude pour l'assainissement du secteur « Le Bochon – les Bossel » à Fiaugères**

---

M. Yves Currat explique que suite à diverses mises à l'enquête sur ce secteur, pour lesquelles le Conseil communal avait demandé le statut quo en matière des eaux usées, il demande maintenant de pouvoir faire une étude de raccordement des eaux usées de 9 bâtiments dans ce secteur. Cela concerne environ 12 unités locatives. Cette étude se terminera à la fin de la préparation du projet final qui sera présenté à l'assemblée communale.

#### ***Remarques ou questions***

**M. Frédéric Sonney** demande s'il serait intéressant de grouper les travaux avec les chemins AF pour la canalisation qui rejoindra le fond de Saint-Martin.

M. Yves Currat répond que le tracé n'est pas définitif et que de toute façon il n'empruntera pas le même trajet. Il précise que si possible, le bâtiment de M. Joseph Rigolet, sera raccordé.

Explications du financement par Roger Braillard. Ce document est joint au présent procès-verbal.

#### ***Remarques ou questions***

Aucune

#### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, informe que la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement tel que présenté.

#### ***Remarques ou questions***

Aucune

#### **Votation à mainlevée**

OUI	: 54
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté.

### **3.2.6 Adduction d'eau : remplacement de vannes de secteurs**

---

M. Yves Currat explique que plusieurs vannes de secteurs du réseau d'eau communal sont en mauvais état ou ne se ferment plus. C'est pourquoi leur remplacement est demandé car les frais sont moins onéreux qu'une réparation. Ces vannes ont environ 40 ans. Elles se trouvent sur tout le territoire de la commune. Les travaux comprennent la creuse et le changement de vannes.

#### ***Remarques ou questions***

Aucune

Explications du financement par Roger Braillard. Ce document est joint au présent procès-verbal.

### **Remarques ou questions**

Aucune

### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, informe que la commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

### **Remarques ou questions**

Aucune

### **Votation à mainlevée**

OUI	: 54
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté.

## **3.2.7 Amélioration pistes forestières « Crêt Délin » à Besencens**

---

M. le Syndic explique que l'année dernière la réfection des pistes forestières sur le secteur Le Jordil et Bois Derrière ont été mises au budget. Cette année, pour poursuivre ces améliorations de pistes forestières, il en reste une dernière qui se situe au Crêt Délin sur le secteur de Besencens. Elle totalise une longueur de 500 m'.

Une fois cette amélioration réalisée tous les chemins et pistes forestières sur le territoire communal seront réfectionnés. C'est pourquoi le plan de financement de cette étape est présenté sur le même schéma, avec les mêmes subventions et le même crédit d'investissement que l'année dernière.

Explications du financement par Roger Braillard. Ce document est joint au présent procès-verbal.

### **Remarques ou questions**

Aucune

### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière informe que la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement subventionné à raison de 60% par les Améliorations foncières.

### **Remarques ou questions**

Aucune

### **Votation à mainlevée du projet**

OUI	: 54
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

### **Votation à mainlevée du financement**

OUI	: 54
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le projet et l'investissement sont acceptés.

### 3.2.8 Rénovation appartement 1<sup>er</sup> étage ancienne école Besencens

---

M. le Syndic explique que suite à la libération de cet appartement et à une réflexion que le Conseil communal s'est faite sur l'avenir de ce bâtiment pour les 5 prochaines années, il n'envisage pas de grandes rénovations sur ce bâtiment étant donné que des priorités d'investissements sur le district priment sur ce dossier. Donc le Conseil communal souhaite relouer ce petit appartement et il a déjà des intéressés pour la location. Toutefois il n'est pas possible de le louer dans cet état et quelques aménagements et rafraîchissements doivent être effectués. Il s'agit principalement de l'aménagement et la réfection de la cuisine et des parquets, ainsi les peintures et des travaux d'électricité. Ces investissements peuvent être largement amortis par la location de cet appartement.

#### **Remarques ou questions**

**M. Bernard Gobet** demande si les escaliers seront rénovés et si un prix de location a déjà été fixé.

M. le Syndic répond par la négative pour la rénovation des escaliers et la location mensuelle se situera entre CHF 800.- et CHF 900.-.

**M. Frédéric Braillard** demande combien de pièces il y a dans cet appartement.

Réponse de M. le Syndic : 2.5 pièces.

Explications du financement par Roger Braillard. Ce document est joint au présent procès-verbal.

#### **Remarques ou questions**

**Mme Valérie Stivallato** demande à quel moment les travaux vont être entrepris et s'ils vont perturber l'Atelier-jeux qui se situe dans le même bâtiment.

M. le Syndic répond que si l'assemblée accepte cet investissement ce soir les travaux seront réalisés rapidement, mais ils ne vont pas perturber l'Atelier jeux car l'escalier n'est pas touché.

**Mme Gisèle Aebischer** demande s'il y a la possibilité de dépasser le montant pour l'électricité car elle le trouve minime.

M. le Syndic répond qu'il est basé sur un devis.

#### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, encourage l'assemblée communale à accepter cet investissement qui sera compensé, à court/moyen terme, par l'encaissement d'un loyer.

#### **Remarques ou questions**

Aucune

#### **Votation à mainlevée**

OUI	:	54
NON	:	0
ABSTENTION	:	0

Cet investissement est accepté.

### Reports dans le budget d'investissements

---

M. Roger Braillard passe en revue les divers plans de financement concernant les reports dans le budget d'investissement, soit :

- |  |                |
|--|----------------|
| ○ Aménagement trottoir et abri bus Fiaugères | CHF 400'000.00 |
| ○ Frais d'études art. 7 RF et 15 RF          | CHF 20'000.00  |
| ○ Agrandissement du local du feu             | CHF 550'000.00 |

Ces documents sont joints au présent procès-verbal.

## **5.4 Approbation globale du budget d'investissements**

---

Sans les reports les investissements pour 2015 se montent à CHF 765'000.-

### **Votation à mainlevée**

OUI	: 54
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

**Le budget d'investissements 2015 est accepté.**

## **4. Divers**

### **4.1 Information sur le carrefour de Fiaugères**

Concernant l'avancement des travaux du carrefour, M. Stéphane Rossier tient tout d'abord à préciser que la Commune n'est pas maître d'œuvre sur cet ouvrage. Elle ne peut donc pas faire accélérer les choses. Ce qu'elle peut faire, par contre, c'est de ne pas retarder la procédure. Et à l'heure actuelle cette mission est accomplie, puisque la mise à l'enquête est faite et qu'aucune opposition n'ait été déposée, les conventions pour les emprises ont toutes été signées par les différents propriétaires. Il ne manque plus que l'accord final du Canton pour poursuivre la procédure.

#### **Remarques ou questions**

**Mme Valérie Stillavato** relève que lors d'un échange de mails, la commune lui a répondu que les travaux débuteraient le 23 mars 2015.

M. Stéphane Rossier répond qu'il y a eu du retard car un rapport d'ingénieur a été demandé pour l'écoulement des eaux. Un nouveau planning sera élaboré lorsque ce rapport aura été approuvé. Cela impliquera certainement 1 ou 2 mois de retard sur le début des travaux.

Mme Valérie Stillavato demande si ces travaux seront tout de même effectués en 2015.

M. Stéphane Rossier répond que la commune ne le sait pas.

Mme Valérie Stillavato demande si quelqu'un d'autre pourrait faire bouger les choses, par exemple le Préfet.

M. le Syndic répond que le financement a été accepté par le canton mais aucune date de début des travaux ne peut être garantie. Le Conseil communal espère que les travaux débuteront en avril 2015 pour qu'ils soient terminés en novembre pour le déneigement de la route cantonale.

M. Stéphane Rossier rappelle que la commune n'est pas maître d'œuvre et qu'elle ne fait que transmettre, par souci de transparence, les informations reçues du canton.

## 4.2 Informations diverses du Conseil communal

### ➤ Nomination du nouveau Commandant du CSPI

Suite à la démission de Sébastien Dévaud, Commandant du CSPI Le Flon / Saint-Martin depuis la création du CSPI, M. le Syndic a le plaisir d'informer que, sur la proposition de la commission intercommunale, le Conseil communal a nommé Frédéric Braillard nouveau Commandant du feu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il a été assermenté en date du 19 novembre par le Préfet de la Veveyse. M. le Syndic profite de l'occasion pour remercier M. Sébastien Dévaud pour son engagement sans compter et sa grande disponibilité pour le corps de sapeurs-pompiers, pour la formation, pour les exercices et l'excellente collaboration qu'il a entretenue avec les autorités communales. Il félicite également M. Frédéric pour cette nouvelle nomination. Le Conseil communal transmet toute la confiance portée à Sébastien en mains de Frédéric et lui assure une étroite collaboration.

M. Frédéric Braillard, présent dans la salle, est félicité par applaudissements.

### ➤ Information sur la fibre optique

Depuis plusieurs années déjà quelques citoyens de la commune se plaignent à l'administration communale et des questions arrivent régulièrement dans les divers des assemblées communales à propos du mauvais débit internet dans certains secteurs de la commune. A chaque fois le Conseil communal a interpellé les organes responsables qui s'occupent du réseau internet, en particulier Swisscom. Les réponses obtenues mentionnaient que toutes les communes du canton seraient équipées de la fibre optique d'ici à 2028-2030. Lors de l'Assemblée des communes de la Veveyse du 20 novembre 2014, M. Gremion, Directeur de la société ftth.fr qui est une filiale du Groupe E collaboratrice et néanmoins concurrente de Swisscom, a informé lors de son exposé que le canton de Fribourg avait choisi la commune de Saint-Martin pour des travaux qui se réaliseraient dans les années 2016 et 2017 pour la pose de la fibre optique. Le Conseil communal est très satisfait de cette annonce mais n'a pour l'instant aucune autre information à transmettre, si ce n'est que la fibre optique arrivera sur la commune 10 ans avant la date prévue. Dès que le Conseil communal obtiendra de nouvelles informations et des dates plus précises quant à ces travaux il ne manquera pas d'informer la population.

### ➤ Tags au cabanon à pique-nique à Fiaugères

Au début novembre, suite aux informations reçues du concierge communal et après une visite sur place, M. le Syndic a eu la très désagréable surprise de constater que le cabanon à pique-nique au Parcours Vita a été vandalisé par des tags. Il a procédé ce même jour, le 10 novembre, à un dépôt de plainte contre inconnu et le même soir informé les membres du Conseil communal de sa démarche.

Le Conseil communal est malheureusement très déçu de devoir faire ce genre de démarche, mais néanmoins il ne peut et ne doit pas laisser ce genre d'acte sans suite. Il est clair que la Police est à la recherche des auteurs, cela peut prendre du temps, le Conseil communal est patient et le jour où les auteurs de ces méfaits seront connus, des sanctions nécessaires seront prises envers ces personnes.

M. le Syndic rappelle que des tags avaient été effectués sur le bâtiment scolaire il y a quelques années. Une plainte a été déposée et les auteurs ont été retrouvés 1.5 année après.

## 4. La Parole est donnée aux citoyens

---

**M. Charly Braillard** informe que le gravier de la place de la propriété de M. Gaudin s'est déversé sur la route lors d'un violent orage. Cette situation s'est reproduite par la suite. M. Charly Braillard propose de goudronner ou bétonner le bord de la chaussée pour retenir le gravier.

M. le Syndic informe que le Conseil communal est au courant de cette situation et prendra contact avec le propriétaire pour trouver une solution.

**M. Philippe Corbaz** informe que des places de parking vont être construites à Palézieux et que les communes environnantes vont être contactées pour participer à ce financement. Il demande si la commune de Saint-Martin a été contactée.

M. le Syndic répond que le Conseil communal est au courant de ce projet mais la commune n'a pas été contactée à ce propos.

**Mme Patricia Pinto** demande si la commune peut prévoir quelque chose en attendant la réalisation des travaux du carrefour de Fiaugères pour signaler la présence des enfants à l'arrêt de bus car les véhicules ont de la peine à ralentir malgré le panneau 50 km/h et la situation est dangereuse.

M. le Syndic répond que pour l'instant rien n'est prévu. Il précise que lorsque le trottoir sera réalisé à la route de la Prela, une demande pour limiter la circulation à 30 km/h sur cette route sera effectuée.

**Mme Valérie Stilavato** demande si les travaux du trottoir de la route de la Prela seront effectués avant ceux de l'aménagement du carrefour.

M. Stéphane Rossier répond que si possible ils seront réalisés simultanément, mais comme la commune est seule dans le projet du trottoir elle peut réaliser ces travaux plus librement.

M. le Syndic relève que si ces deux projets démarrent en parallèle, cela impliquera beaucoup de nuisances dans le secteur.

**M. Frédéric Sonney** demande si la commune ne peut pas intervenir par rapport à la demande Mme Pinto pour la signalisation de la présence des enfants à l'arrêt de bus.

M. Gérard Buchs répond qu'il s'agit d'une route cantonale et que la commune ne peut pas intervenir. Seuls les panneaux « rentrée scolaire » sont posés pendant une période donnée par le canton.

**Mme Denise Lamoudru** propose d'écrire au TCS en leur posant le problème pour qu'il puisse intervenir.

M. le Syndic répond que le Conseil communal a déjà demandé la pose d'un radar au TCS et ceci va être renouvelé au printemps 2015.

**Mme Gisèle Aebsicher** soulève que le radar doit être posé en face du bâtiment de Mme Virginie Bonnet car c'est là que se situe le problème.

M. le Syndic répond que le Conseil communal peut demander à la Police de poser un radar régulièrement. Il soulève que le Conseil communal est conscient de ce souci de vitesse à cet endroit.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie toutes et tous pour la confiance témoignée au Conseil communal, l'intérêt porté au fonctionnement de la commune, ainsi que pour leur présence ce soir à cette assemblée. Il remercie par tout particulièrement le personnel communal, le personnel administratif et ses collègues du Conseil communal. Il souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2015. Au nom du Conseil communal, il clôt cette assemblée 2014 à 21h45 et invite chacun à passer à la partie plus festive avec le verre de l'amitié.

M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, prend la parole au nom des citoyens et de ses collègues, pour remercier M. Gérard Buchs, Syndic, pour son investissement de tous les instants, son entregent, sa bonhomie et surtout sa bonne humeur. Il termine par une citation d'Isocrate :

Que votre autorité ne tire sa force, ni de la dureté du commandement, ni de la rigueur des châtiments, mais de la supériorité de votre sagesse.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin FR, le 12 décembre 2014